

une stratégie . cinq engagements . 101 mesures

[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)  
#ChangeonsLaDonne

[ Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement  
Maquette : Dicom/Parimage • Décembre 2021  
Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom ]

**Repérer un trouble  
du neurodéveloppement  
chez les enfants  
de 6 à 12 ans**

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201**  
du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination  
et d'orientation et l'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans.

une stratégie . cinq engagements . 101 mesures

[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)  
[#ChangeonsLaDonne](https://twitter.com/ChangeonsLaDonne)

[ Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement  
Maquette : Dicom/Parimage • Décembre 2021  
Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom ]

**Repérer un trouble  
du neurodéveloppement  
chez les enfants  
de 6 à 12 ans**

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201**  
du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination  
et d'orientation et l'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans.

une stratégie . cinq engagements . 101 mesures

[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)  
#ChangeonsLaDonne

[ Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement  
Maquette : Dicom/Parimage • Décembre 2021  
Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom ]

**Repérer un trouble  
du neurodéveloppement  
chez les enfants  
de 6 à 12 ans**

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201**  
du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination  
et d'orientation et l'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans.

une stratégie . cinq engagements . 101 mesures

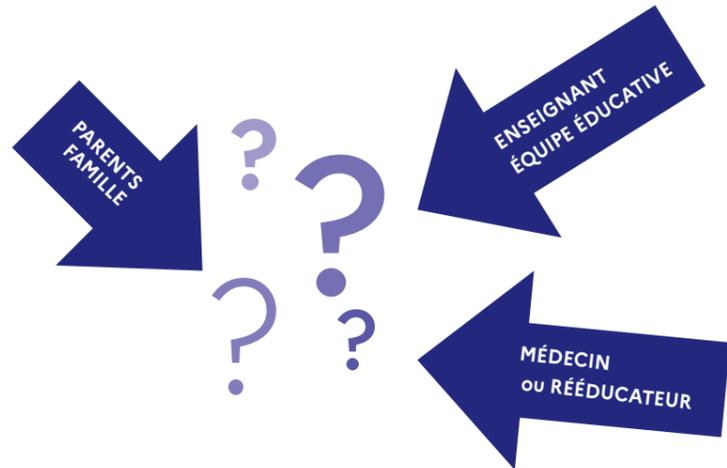
[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)  
#ChangeonsLaDonne

[ Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement  
Maquette : Dicom/Parimage • Décembre 2021  
Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom ]

   
**Repérer un trouble  
du neurodéveloppement  
chez les enfants  
de 6 à 12 ans**

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201**  
du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination  
et d'orientation et l'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans.

## POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE REPÉRER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT ?



Vous avez des interrogations ou des inquiétudes sur la santé de votre enfant, de votre élève, de votre patient, sur son comportement, sur ses résultats scolaires...

... certains signes peuvent évoquer un **trouble du neuro-développement**.

Ces troubles, liés au développement du cerveau tout au long de l'enfance, peuvent affecter les capacités d'attention, la communication, la socialisation, le langage, la lecture, l'écriture, le calcul, le raisonnement, le contrôle des émotions ou la motricité.

Il est donc important, en cas de doute, de rechercher les signes de ces troubles car :

- > Vous pourrez ainsi faire la part des choses entre le développement habituel de l'enfant (qui peut être décalé car tous les enfants ne progressent pas au même rythme) et la possible existence de troubles.
- > Il sera ainsi possible de définir le **type d'aide à apporter** à l'enfant pour prévenir l'aggravation des difficultés. Ces aides seront de type pédagogique (que peut-on faire ou continuer à faire en classe et à l'école pour l'aider dans ses apprentissages ?), **éducatif** (comment accompagner la famille dans la vie quotidienne), **rééducatif** (lorsque l'enfant a besoin d'être suivi par un spécialiste du langage, de la motricité ou du comportement).
- > Plus on agit tôt, plus les chances d'améliorer la trajectoire de développement de l'enfant augmentent. C'est pourquoi, les interventions des professionnels auprès de l'enfant pourront commencer dès la phase de bilans, avant même de poser un diagnostic, et seront sans aucun coût pour la famille.

## COMMENT AGIR ?

En remplissant ce livret. Il est destiné à orienter vers une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) un enfant âgé de 6 à 12 ans chez lequel un trouble du neuro-développement est suspecté. Il est constitué de trois volets à renseigner respectivement par la famille, l'enseignant et le médecin. Il est très important que ces trois volets soient complétés, et adressés par un médecin à la Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) du secteur.

## QU'EST-CE QU'UNE PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION ?

L'objectif de cette plateforme est de permettre à l'enfant et à sa famille de bénéficier, gratuitement et sans retard, d'un parcours comprenant :

- > des bilans spécialisés permettant d'établir un diagnostic fonctionnel précisant le ou les troubles repérés ;
- > le démarrage des interventions rééducatives nécessaires ;
- > l'ajustement des aménagements pédagogiques.

La plateforme s'appuie sur un réseau de professionnels comprenant un ou plusieurs médecins (généraliste, pédiatre, neurologue, psychiatre), des psychologues et des neuropsychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens et des ergothérapeutes. Elle coordonne ce parcours de soins et rémunère les interventions des professionnels non conventionnés avec l'Assurance maladie de façon à ce qu'il n'y ait pas de reste à charge pour la famille. La plateforme peut également faire le lien avec l'école sur la question des aménagements pédagogiques. Les familles sont également accompagnées dans leurs différentes démarches administratives.

Cette prise en charge est assurée pendant 12 mois et peut être renouvelée pour une deuxième période de 12 mois (donc 2 ans au total).

## QUELS ENFANTS SONT CONCERNÉS PAR CE LIVRET ?

Ce livret concerne prioritairement les enfants scolarisés de la grande section de l'école maternelle à l'entrée au collège chez lesquels sont observées des difficultés, à l'école, à la maison ou lors d'une consultation médicale. L'orientation vers la plateforme doit être envisagée lorsque les difficultés observées semblent persistantes et ne paraissent pas se réduire lorsque des aides sont proposées, notamment à l'école.

Les enfants faisant déjà l'objet d'un suivi spécialisé ou d'un dossier déposé auprès de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) mais pour lesquels aucun diagnostic précis n'a été posé peuvent également être orientés vers la plateforme.

## COMMENT UTILISER CE LIVRET ?

Dans les pages suivantes, vous allez trouver un ensemble de questions et d'observations organisées en trois volets qui sont à remplir séparément par la famille, l'enseignant de l'enfant, le médecin ayant examiné l'enfant et tout autre professionnel de santé déjà consulté.

Chacun de ces acteurs peut être à l'origine de la démarche consistant à compléter le livret pour orienter l'enfant vers la PCO.

### LA DÉMARCHE PEUT ÊTRE INITIÉE PAR LA FAMILLE, LE MÉDECIN OU L'ÉCOLE

